

Sainte-Thérèse, le 24 janvier 2022

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'adresse 580-638, boulevard Curé-Boivin, lots 6 270 820, 6 270 821 et 5 064 344 à Boisbriand

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 21 décembre 2021 et portée à mon attention le 5 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de:

**Adresse 616, boulevard Curé-Boivin**

1. Certificat d'autorisation du 14 février 1997, 3 pages (7610-15-01-01547-10)
2. Certificat d'autorisation du 31 janvier 2003, 2 pages (7610-15-01-02002-10)
3. Rapport d'inspection du 6 mars 2003, 1 page (7610-15-01-02002-03)

Après vérification, nous sommes informés que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres adresses.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr15acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur l'accès aux documents  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de  
Lanaudière et des Laurentides

p.j. (9 pages)



**CERTIFIÉ**

Saint-Eustache, le 14 février 1997

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)**

---

Teknor Ordinateurs Industriels Inc.  
616, Curé-Boivin  
Boisbriand (Québec)  
J7G 2A7

N/Réf.: P 7610-15-01-01547 10  
1110300

Objet : Exploitation d'une usine d'assemblage de plaquettes  
électroniques

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 novembre 1996 et reçue le 26 novembre 1996 et complétée le 12 février 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une usine d'assemblage de plaquettes de circuits électroniques d'une capacité maximale journalière de 23-24 plaquettes. L'usine se situe au 616, Curé-Boivin sur les lots 88-428 et 89-28 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, ville de Boisbriand et M.R.C. Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre signée par Pierre Lorrain, adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 21 novembre 1996 concernant la transmission d'une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de plaquettes électroniques, 2 pages incluant 2 documents, les annexes 1, 2, 2a, 6, 7, 8, 8a, 9, 9a, 10 et 10a, dont 4 plans et deux formulaires de demande de certificat d'autorisation.



## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P-7610-15-01-01547 10  
1110300

Le 14 février 1997

- Lettre signée par Pierre Lorrain, adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 13 décembre 1996 concernant des précisions additionnelles à la demande de certificat d'autorisation, 2 pages incluant un tableau et les annexes A, B, E et J comprenant 10 fiches signalétiques de matières premières et 8 fiches techniques d'équipements.
- Lettre signée par Pierre Lorrain, adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 27 janvier 1997 concernant des précisions additionnelles à la demande de certificat d'autorisation, 2 pages, 1 document et 9 annexes dont 3 plans, 2 fiches signalétiques et 2 fiches techniques.
- Lettre signée par Jan Duniewicz, adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 30 janvier 1997, 1 page et 1 document.
- Lettre signée par Pierre Lorrain, adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 12 février 1997, concernant des précisions additionnelles à la demande, 1 page.
- Plan d'aménagement daté du 17 juillet 1996, préparé par 53-54 de Teknor Ordinateurs Industriels inc.
- Plan d'implantation de l'usine, 1993, pour Teknor Ordinateurs Industriels inc.
- Plan d'aménagement du réseau d'égouts sanitaire daté du 24 juillet 1996, préparé par 53-54 de Teknor Ordinateurs Industriels inc.
- Plan d'aménagement du système de ventilation, daté du 17 septembre 1996 et préparé par Teknor Industrial Computers inc.
- Diagramme de procédé daté du 20 janvier 1997, révision 1.02, signé par art. 53-54 de Teknor Ordinateurs Industriels inc.
- Plan de zonage de la ville de Boisbriand, 2 feuilles, daté du 17 mars 1993 et préparé par art. 23-24
- Plan des lots 88-428 et 89-28 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, ville de Boisbriand.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf.: P-7610-15-01-01547 10  
1110300

ANALYSE PAR  
Le 14 février 1997

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

SA/JP/cp

Serge Assel  
Directeur régional par intérim  
des Laurentides



Saint-Eustache, le 31 janvier 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

---

Kontron Canada inc.  
616, boul. du Curé-Boivin  
Boisbriand (Québec) J7G 2A7

N/Réf. : 7610-15-01-0200210  
400064768

Objet : Exploitation d'une usine d'assemblage de cartes électroniques et  
de systèmes

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 9 octobre 2002, reçue le 10 octobre 2002 et complétée le 19 décembre 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine d'assemblage de cartes électroniques et  
de systèmes.

Le projet se situe sur les lots 88-428 et 89-28 du cadastre de la  
paroisse de Sainte-Théèse-de-Blainville, municipalité de  
Boisbriand, M.R.C. Thérèse-De Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat  
d'autorisation :

Document de demande de certificat d'autorisation, daté  
du 9 octobre 2002, signé par **art. 53-54**  
Kontron Canada inc., concernant une usine  
d'assemblage de cartes électroniques et de systèmes, 17  
pages et 12 annexes;

Lettre, datée du 17 décembre 2002, signée par **53-54**  
concernant des renseignements additionnels  
à la demande, 1 page et 7 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

---

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-0200210  
400064768

Le 31 janvier 2003

Plan intitulé "*Plan d'aménagement Section Production*",  
daté du 2 décembre 2002, signé par 53-54

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



BB/JP

Brigitte Bérubé  
Directrice régionale  
des Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



Céline LeBlanc



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0200203

DATE DE RÉDACTION : 2003/03/07

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 2003/03/06  
. INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin  
. LIEU INSPECTÉ : **Kontron Canada inc.**  
616, boul. Curé Boivin  
Boisbriand, Qc J7G 2A7  
ADRESSE POSTALE (si différente):  
TÉLÉPHONE : 450-437-5682  
- NOM/FONCTION  
. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. 53-54  
. PLAINGNANTE:  
. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)  
Nombre: ( ) ( ) ( ) ( ) ( )  
. BUTS : Vérifier la conformité au certificat d'autorisation émis le 30 janvier 2003

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je me rends au 616, boul. Curé Boivin à Boisbriand à la cie Kontron Canada inc et je rencontre M. 53-54. Dans l'usine, les équipements sont ceux énumérés dans le certificat sauf le four à refonte qui est de marque, « 23-24 plus performant et consomme moins d'azote, selon Les points d'émission des COV ont été vérifiés. Le cabinet d'entreposage des matières premières dans le secteur du magasin est placé dans un bassin de rétention conforme. L'entrepôt d'entreposage des matières résiduelles de la salle mécanique est affiché et il n'y a pas d'écoulement résiduel à l'intérieur; un cabinet en métal est équipé d'une cuvette de rétention et les barils (2) de matières résiduelles liquides sont placés sur un bassin grillagé de récupération. La dernière facture de récupération des mdr a été vérifiée.

**3. CONCLUSION**

Selon mes observations, il y a conformité au certificat émis sauf que le nouveau four de refonte consomme moins d'azote que celui prévu.

**4. RECOMMANDATION**

Transmettre le dossier à l'analyste pour informations. Prévoir inspection au besoin.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2003/03/ 07

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  2003/03/

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :